

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT
Conseil Municipal
du Lundi 27 Juin 2016 à 19 heures

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présent(s) : ARCHIER Alain, ROUX Michel, THOMAS Irène, GIRARD Patrice, GOURDON_Chrystelle, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, MAYOUD Martine (à partir de 19h20), REVOIL Lyliane

Absent(s) : BLACHE Jean-Paul, BRUNON Doriane,

Excusé(s) : POULENARD Guy, DUMAS Christine, MAYOUD Martine (jusqu'à 19h20), PEYRARD Georges, RAMEAU Maryse

Pouvoir(s) : POULENARD Guy à ARCHIER Alain, PEYRARD Georges à GUYOT Laurent, RAMEAU Maryse à THOMAS Irène

Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

M. Michel ROUX, Adjoint est désigné secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2016_044 : Remboursement sinistre barrière aire de pique-nique

Le conseil municipal accepte le remboursement de 2 987,78 € suite au sinistre concernant les barrières en bois longeant l'aire de pique-nique sise La Garinière.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2016_045 : Subvention exceptionnelle « Feu d'artifice » au Comité des Fêtes

Le conseil municipal donne son accord pour une subvention au Comité des Fêtes de St Marcel-lès-Annonay d'un montant de 1 000 € pour l'organisation du feu d'artifice du samedi 09 juillet 2016, sous réserve que le feu d'artifice soit bien tiré.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Arrivée de Madame Martine MAYOUD, Conseillère Municipale à 19 heures 20.

Délibération n° 2016 046 : Convention d'objectifs et de moyens dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires - Année scolaire 2016/2017

Le conseil municipal approuve la convention avec l'Association Familiales Rurales (AFR) Arc-en-Ciel de Boulieu-lès-Annonay, chargée de l'animation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Il est prévu un octroi de subvention à hauteur de 13 915,88 € pour les 44 élèves scolarisés à l'Ecole Publique pour la rentrée 2016/2017. Le nombre d'enfants scolarisés pris en compte sera celui fourni par l'Inspection Académique au titre de la rentrée 2016.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2016 047 : Convention de mise à disposition de personnel communal - Année scolaire 2016/2017

Le conseil municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires signée avec l'Association Familiales Rurales (AFR) Arc en Ciel de Boulieu-lès-Annonay qui prévoit la mise à disposition de deux agents communaux pour animer les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) lors de l'année 2015/2016.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2016 048 : Renouvellement contrat de travail - Isabelle PALLADE - Année scolaire 2016/2017

Le conseil municipal approuve le contrat de travail de Madame Isabelle PALLADE, Agent contractuel du service scolaire, à temps incomplet, du 31 août 2016 au 31 août 2017.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2016 049 : Renouvellement contrat de travail - Myriame CAVY - Année scolaire 2016/2017

Le conseil municipal approuve le contrat de travail de Madame Myriame CAVY - MEYER, Agent contractuel du service scolaire, à temps incomplet, du 16 août 2016 au 15 août 2017.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2016 050 : Avenant n° 15 à la convention de l'ESAT du Haut-Vivarais - Année scolaire 2016/2017

Le conseil municipal approuve l'avenant n° 15 à la convention du 27 juin 2001 pour la livraison de repas prêts à consommer de l'E.S.A.T. du HAUT VIVARAIS, au tarif unitaire de 3,89 € T.T.C. pour l'année scolaire 2016/2017.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2016 051 : Tarifs cantine participation des familles - Année scolaire 2016/2017

Le conseil municipal fixe les tarifs pour l'année scolaire 2016/2017 suivants :

	Familles domiciliées à St Marcel-lès-Annonay	Familles extérieures
Repas enfant	4,50 €	5,50 €
Repas enfant majoré	5,50 €	7,00 €
Repas adulte	7,00 €	

- Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2016 052 : Tarifs garderie périscolaire - Année scolaire 2016/2017

Le conseil municipal fixe les tarifs pour l'année scolaire 2016/2017 suivants :

Tranches horaires		Familles domiciliées à St Marcel-lès- Annonay	Familles extérieures
MATIN	de 07 h 00 à 08 h 20	1,80 €	2,25 €
MIDI	de 11 h 30 à 12 h 30	1,20 €	1,50 €
	de 12 h 30 à 13 h 20	1,20 €	1,50 €
SOIR	de 16 h 30 à 17 h 30	1,20 €	1,50 €
	de 16 h 30 à 18 h 00	1,80 €	2,25 €

Il précise que chaque heure commencée est due : lorsque les parents ne récupèrent pas leur(s) enfant(s) à l'heure précise de fin de tranche horaire, ceux-ci doivent s'acquitter du tarif de la tranche horaire suivante, De plus, il décide que la garderie ne sera pas facturée pour les enfants se rendant au Centre de Loisirs de l'AFR de Boulieu-lès-Annonay, le mercredi après-midi, par la navette ;

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2016 053 : Règlement cantine

Le conseil municipal approuve le règlement « cantine et garderie municipales » applicable à compter du jour premier jour de la rentrée scolaire 2016/2017.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2016 054 : CEJ communautaire entre les Communes d'Annonay Agglo et la Caisse d'allocations Familiales de l'Ardèche 2016/2020

Le conseil municipal accepte le renouvellement du CEJ pour la période 2015/2020 selon les mêmes conditions que précédemment.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2016 055 : Convention de gestion de la structure ARC EN CIEL : multi-accueil et accueils de loisirs 2016/2020

Le conseil municipal accepte la convention de gestion de la structure ARC-EN-CIEL pour la période 2016/2020 pour les actions :

- Accueil de loisirs de Boulieu-lès-Annonay,
- Accueil de loisirs de St Marcel-lès-Annonay,
- Accueil de jeunes (14-17 ans).

Pour information, le montant versé par la Commune au titre de l'année 2016 s'élèvera à 15 927,37 € avec une augmentation de 2% par an.

Nombre de votants : 12

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

La prochaine séance du Conseil Municipale est fixée au Lundi 11 Juillet 2016 à 19 heures en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 00.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le29/06/16....., conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Alain ARCHIER

